



KPMG Audit  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
Tour Majunga  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## *Carrefour Banque S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018

Carrefour Banque S.A.

1, place Copernic - 91051 Evry

*Ce rapport contient 22 pages*

Référence : FO-192-01



KPMG Audit  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Deloitte & Associés  
Tour Majunga  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex  
France

## **Carrefour Banque S.A.**

Siège social : 1, place Copernic - 91051 Evry  
Capital social : € 101 346 956,72

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Carrefour Banque S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Carrefour Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels ont porté sur l'émission d'une lettre de confort dans le cadre de la mise à jour du prospectus relatif au programme Euro Medium Term Notes (EMTN) de Carrefour Banque S.A..

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Dépréciation des prêts et créances sur base statistique**

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Carrefour Banque est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et nécessitent ainsi la constitution de dépréciation pour couvrir le risque avéré de non recouvrement des créances.</p> <p>Comme mentionné à la note 1.D. de l'annexe aux comptes sociaux, les dépréciations comptabilisées sont égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>Le calcul des dépréciations repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;</li> <li>- des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).</li> </ul>	<p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base statistique.</p> <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier les dispositions des contrôles relatifs à l'identification et au suivi des contreparties incidentés, douteuses et contentieuses ;</li> <li>- réconcilier les fichiers de calcul des taux de dépréciation avec la comptabilité afin de vérifier que les taux de dépréciation utilisés concordaient avec les niveaux de dépréciations comptabilisées ;</li> <li>- apprécier la pertinence de la méthodologie de calcul des dépréciations au regard de l'activité et de la structure de portefeuille de crédit de Carrefour Banque ;</li> </ul>

<p>Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.</p> <p>Au 31 décembre 2018, le stock de dépréciations sur les créances envers la clientèle s'élève à 246 millions d'euros pour des encours bruts de 2 121 millions d'euros, tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes sociaux.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations constituait un point clé de l'audit étant donné la part significative du jugement de la banque sur les estimations des flux de recouvrements et des données historiques observées.</p>	
--	--

**Mise en run-off de la succursale Italienne**

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Votre groupe a décidé à la mise en run off de sa succursale Italienne à compter du 31 octobre 2018 et a, comme mentionné dans les notes A et 12 de l'annexe aux comptes sociaux, comptabilisé une provision pour risque et charge d'un montant de 14,6 millions d'euros constituée par la contrepartie de charges exceptionnelles et a pour objectif d'accompagner la réorganisation de l'activité.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la provision comptabilisée dans le cadre de la mise en run-off de la succursale constituait un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'importance relative des incidences de ce projet ;</li> <li>- l'importance de certaines hypothèses retenues par la direction dans le chiffrage des provisions et dépréciations constituées, et la détermination de leur fait générateur.</li> </ul>	<p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier le bien-fondé et étayer les principales hypothèses sur lesquelles s'appuient le calcul des provisions et dépréciations constituées au 31 décembre 2018 ;</li> <li>- analyser la documentation afférente – notamment au regard de la détermination de leur fait générateur ;</li> <li>- analyser les informations présentées dans les notes annexes.</li> </ul>

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 1980 pour le cabinet KPMG et du 25 mai 2004 pour le cabinet Deloitte & Associés, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis ces dates.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 39<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 15<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 26 avril 2019

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Fabrice Odent  
Associé

Paris La Défense, le 26 avril 2019

Deloitte & Associés



Jean-Vincent Coustel  
Associé



**BILAN AU 31/12/2018**

ACTIF	NOTES	2018	2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES		15 021	202
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		-	-
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2_4	1 529 486	1 365 703
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3_4	1 875 019	1 980 475
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES DE REVENU FIXE	5	745 518	706 429
ACTIONS & AUTRES TITRES DE REVENU VARIABLE	5	123 905	150 004
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	5	760	555
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	8	25 218	25 218
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION ACHAT		-	-
LOCATION SIMPLE		-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9	120 143	120 134
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	14 534	15 951
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		-	-
ACTIONS PROPRES		-	-
AUTRES ACTIFS	10	207 429	193 472
COMPTES DE REGULARISATION	10	93 483	84 763
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 750 517</b>	<b>4 642 906</b>

HORS-BILAN		2018	2017
ENGAGEMENTS DONNES	15	3 659 081	3 843 489
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		2 198 584	2 256 088
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		984 000	1 111 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		6 497	6 401
ENGAGEMENTS SUR TITRES		470 000	470 000

**BILAN AU 31/12/2018**

(en milliers d'euros)

PASSIF	NOTES	2018	2017
BANQUES CENTRALES		-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2_4	402 448	442 188
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	465 117	577 142
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	6_7	3 029 787	2 815 801
AUTRES PASSIFS	11	102 374	87 199
COMPTES DE REGULARISATION	11	59 306	44 598
PROVISIONS	12	42 063	28 291
DETTES SUBORDONNEES		-	-
FONDS / RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	13	3 735	3 735
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	14	645 687	643 952
CAPITAL SOUSCRIT		101 347	101 347
PRIME D'EMISSION		207 110	207 110
RESERVES		150 370	150 370
ECARTS DE REEVALUATION		-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES	12	27	46
REPORT A NOUVEAU		185 078	140 061
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 754	45 017
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 750 517</b>	<b>4 642 906</b>

HORS-BILAN		2018	2017
ENGAGEMENTS RECUS	15_16	4 172 572	5 039 783
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		2 044 996	2 036 657
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		2 106 300	2 981 850
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		21 276	21 276
ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-

**COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2018**

(en milliers d'euros)

	NOTES	2018	2017
Intérêts et produits assimilés	17	131 508	141 443
Intérêts et charges assimilées	17	-26 037	-33 077
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de location simple		-	-
Charges sur opérations de location simple		-	-
Revenus des titres à revenu variable		67 221	90 962
Commissions (produits)	18	72 001	69 705
Commissions (charges)	18	-8 663	-8 573
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	3 794	2 802
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	-311	-
Autres produits d'exploitation bancaire	19	81 804	91 475
Autres charges d'exploitation bancaire	19	-13 316	-9 241
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>308 001</b>	<b>345 496</b>
Charges générales d'exploitation	20	-190 076	-190 295
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 820	-18 212
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>105 105</b>	<b>136 989</b>
Coût du risque	21	-85 863	-89 806
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>19 242</b>	<b>47 183</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	-2 079	-6 773
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>17 163</b>	<b>40 410</b>
Résultat exceptionnel		-15 920	2 297
Impôt sur les bénéfices		492	1 584
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		19	726
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 754</b>	<b>45 017</b>

## **NOTE 1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES (comptes sociaux)**

### **A / Faits marquants de l'exercice clos 2018**

#### 1/ Projet de restructuration « run off » de la succursale Carrefour Banca :

Le conseil d'administration de Carrefour Banque du 5 Octobre a autorisé le projet de restructuration « run off » de sa succursale Carrefour Banca à effet du 31 Octobre 2018.

A ce titre Carrefour Banque a comptabilisé dans ses comptes à la clôture, une dépréciation intégrale des actifs incorporels (logiciels) et des frais de conseils à hauteur de 11 983 K€.

Carrefour Banca a également comptabilisé à la clôture dans ses comptes, une dépréciation de ses immobilisations et frais liés à la restructuration à hauteur de 2 588 K€.

Le traitement social de la dépréciation totale à caractère non courant a ainsi été comptabilisé en provision pour risque et charge, et classé au poste Charge exceptionnelle dans la présentation du compte de résultat publiable.

#### 2/ Refinancement de l'activité :

Carrefour Banque a procédé à la souscription d'un nouvel emprunt obligataire de 400 millions d'euros à une durée de 4 ans, ce qui permet à la banque d'avoir une sécurité de refinancement supérieure à la cible de 12 mois.

### **B / Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions réglementaires, en particulier celles prévues par le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Sauf mentions contraires, tous les montants en annexes sont exprimés en milliers d'euros.

### **C / Succursale**

Carrefour Banque intègre dans la présentation de ses comptes sociaux sa succursale italienne « Carrefour Banca » depuis la date d'effet juridique de la fusion au 1er octobre 2011.

## D / Crédits à la clientèle

### Encours sains et encours douteux

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêté, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Les créances à la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel. La dépréciation s'effectue à partir d'observations statistiques actualisées par nature de produit, selon l'antériorité et la dégradation constatée de la créance client. Conformément aux dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 du Livre II – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Carrefour Banque procède à l'actualisation (aux conditions d'origine du crédit) des flux recouvrables dans le cadre du calcul des dépréciations pour créances douteuses.

En outre, Carrefour Banque applique les dispositions du dit règlement pour le calcul de la décote sur les crédits restructurés, par l'utilisation d'une référence au taux d'origine.

L'effet de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations et l'application du calcul de la décote impacte le produit net bancaire.

Enfin, les agios douteux et indemnités de retard comptabilisés en produit net bancaire et par ailleurs dépréciés via le coût du risque, sont neutralisés dans le produit net bancaire. Ce reclassement s'élève à un montant de 3 273 milliers d'euros sur l'exercice contre 3.875 milliers d'euros en 2017.

### Encours douteux compromis

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les règles de déclassement en encours douteux compromis sont les suivantes chez Carrefour Banque et ce conformément aux modalités de l'article 2221-8 du Livre II – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC :

- l'encours est en gestion recouvrement depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client a fait l'objet d'une déchéance du terme : client transmis aux contentieux ;
- l'encours client fait l'objet d'un dépôt de dossier de surendettement en cours d'instruction depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client fait l'objet d'une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP).

### Règles de passage à perte des encours :

En cas d'impossibilité de recouvrer en amiable ou par l'aide d'un titre exécutoire, soit par le fait du débiteur ou d'une décision de justice, nous procédons à un passage à perte de la créance. Les provisions constatées sont alors reprises en contrepartie de la perte enregistrée.

Conformément aux dispositions des articles 2111-1 à 2171-1 du Livre II – Titre 1, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, Carrefour Banque étale depuis le 1er janvier 2010, les commissions d'apporteurs d'affaires versées à l'occasion de l'octroi d'un crédit, sur la durée de vie effective de ce crédit. L'étalement diminue le produit net bancaire de 143 milliers d'euros sur l'exercice.

#### Dépréciation du risque de crédit

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés. Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;

- des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

#### **E / Titres de placement**

Conformément au règlement ANC n°2014-07, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, les titres de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Ils sont dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur de marché à la date d'arrêté. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Carrefour Banque a comptabilisé une dépréciation à la clôture de 1 099 K€ concernant son placement dans le nouveau fonds Lyxor (emprunt d'état).

#### **F / Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur prix de revient. Le cas échéant les titres sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité.

#### **G / Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

- licences et logiciels : entre 3 et 8 ans ;
- matériels informatiques : entre 3 ans et 5 ans ;
- agencements et installations : entre 5 et 8 ans ;
- autres immobilisations : entre 3 et 10 ans.

Le droit au bail n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur.

## **H / Instruments financiers à terme**

Les couvertures de taux d'intérêt utilisées visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable. Carrefour Banque agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des deux autres entités (services financiers Fimaser filiale Belge et Servicios Financieros Carrefour filiale en Espagne), et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des swaps de taux. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Certaines opérations de couverture peuvent générer de manière limitée et temporaire des positions ouvertes. Ces positions font l'objet à l'arrêté des comptes d'une évaluation. Les éventuelles pertes latentes donnent lieu à la constitution d'une provision. Les instruments utilisés au 31 décembre sont représentés en notes 15 et 16. Les engagements en valeur nominale font l'objet d'une inscription en hors bilan.

Conformément à l'application du règlement du Comité de la Règlementation Comptable modifié 2004-16, relatif aux informations à fournir sur la « juste valeur » des instruments financiers, les instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation à la « juste valeur ». Cette valorisation s'appuie sur des paramètres de marché observables.

## **I / Engagements de retraite**

Carrefour Banque verse une indemnité à ses salariés au moment de leur départ à la retraite, calculée sur l'ancienneté acquise à l'intérieur du Groupe Carrefour.

Cet engagement est calculé sur une base actuarielle prenant en compte les facteurs de rotation du personnel, de mortalité et de croissance des salaires et des charges ; il est comptabilisé en provision.

Les écarts actuariels sont donc comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice constaté.

## **J / Conversion des opérations libellées en devises**

Ces opérations suivent les règles édictées par les dispositions des articles 2711-1 à 2731-1 du Livre II – Titre 7 relatif aux opérations en devises.

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

#### **K / Impôt sur les bénéfices**

Carrefour Banque est la société tête de Groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour Banque.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. La contribution additionnelle sur les bénéfices est de 3,3 % de l'impôt au droit commun abatement fait de 763 000 euros. L'impôt dû est déterminé avant imputation des réductions et crédits d'impôt et des créances fiscales de toute nature.

#### **L / Événement postérieur à la clôture**

Aucun événement significatif postérieur à la clôture au 31 décembre 2018.

#### **M / Proposition d'affectation du résultat**

La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale est la suivante :

Résultat de l'exercice (€)	1 754 259.47
Report à nouveau antérieur	185 078 402.52
<b>RESULTAT DISTRIBUABLE A LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>186 832 661.99</b>
Affectation à la réserve légale	-
Affectation au poste "Autres réserves"	-
Répartition d'un Dividende global (3.03 € x 6 614 184 actions)	20 040 977.52
Report à nouveau du solde	166 791 684.47



**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**Notes sur le bilan**

(en milliers d'euros)

NOTE 2. CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIF</b>		
Comptes ordinaires, comptes et prêts au jour le jour	214 755	209 115
Comptes et prêts à terme	1 314 731	1 156 589
<b>TOTAL</b>	<b>1 529 486</b>	<b>1 365 703</b>
dont créances rattachées	731	589
dont opérations avec entreprises liées	-	-
<b>PASSIF</b>		
Comptes ordinaires, emprunts au jour le jour	2 448	42 188
Emprunts et comptes à terme	400 000	400 000
<b>TOTAL</b>	<b>402 448</b>	<b>442 188</b>
dont dettes rattachées	-	-
dont opérations avec entreprises liées	-	-

(en milliers d'euros)

NOTE 3. CREDITS A LA CLIENTELE	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	359 132	404 975
Autres crédits à court terme	403 625	418 407
Crédit à moyen terme	386 178	409 993
Crédit à long terme	971 997	1 035 571
<b>Total des prêts bruts à la clientèle</b>	<b>2 120 932</b>	<b>2 268 946</b>
Dépréciation	-245 913	-288 471
<b>TOTAL DES PRETS NETS A LA CLIENTELE</b>	<b>1 875 019</b>	<b>1 980 475</b>

(en milliers d'euros)

CREDITS A LA CLIENTELE NETS DE PROVISIONS	France	Italie	Principal	Créances ratt.	31/12/2018	31/12/2017
Créances saines	1 575 680	180 341	1 756 021	5 988	1 762 009	1 864 005
Dont opérations avec entreprises liées	138 000	-	138 000	82	138 082	145 100
Dont créances restructurées	-	-	-	-	243 335	243 567
Créances douteuses non compromises						
Valeur brute	121 430	-	121 430	-	121 430	82 881
Dépréciations	-50 444	-	-50 444	-	-50 444	-31 840
Taux de couverture			42%		42%	38%
Créances douteuses compromises						
Valeur brute	194 312	43 181	237 493	-	237 493	322 060
Dépréciations	-159 999	-35 470	-195 469	-	-195 469	-256 631
Taux de couverture			82%		82%	80%
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 680 979</b>	<b>188 052</b>	<b>1 869 030</b>	<b>5 988</b>	<b>1 875 018</b>	<b>1 980 475</b>

(en milliers d'euros)

NOTE 4. ECHEANCIER DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE						31/12/2018
	A VUE ET NON ECHEANCIÉ	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 À 5 ANS	+ DE 5 ANS	TOTAL
<b>ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES</b>						
Actif	215 486	1 314 000	-	-	-	1 529 486
Passif	402 448	-	-	-	-	402 448
Autres concours à la clientèle	5 906	259 637	386 178	869 247	102 749	1 623 717
Prêts à la clientèle financière	82	42 000	96 000	-	-	138 082
Comptes ordinaires débiteurs	113 220	-	-	-	-	113 220
<b>TOTAL CREANCES SUR LA CLIENTELE (ACTIF)</b>	<b>119 207</b>	<b>301 637</b>	<b>482 178</b>	<b>869 247</b>	<b>102 749</b>	<b>1 875 019</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (PASSIF)*</b>	<b>465 117</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>465 117</b>

\* dont opérations avec entreprises liées

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**
**Notes sur le bilan**

(en milliers d'euros)

NOTE 5. ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES	31/12/2018	31/12/2017
PARTS D'OPCVM DE PLACEMENT	125 000	150 000
DEPRECIATION PARTS D'OPCVM DE PLACEMENT	-1 099	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES DE PLACEMENT NON COTES	4	4
ACTIONS ET AUTRES TITRES DE PLACEMENT COTES	-	-
AUTRES TITRES A LONG TERME	760	555
OBLIGATIONS *	745 518	706 429
<b>TOTAL</b>	<b>870 183</b>	<b>856 988</b>

\* Obligations émises par la FCT Master Crédit Cards Pass, à échéance octobre 2025, souscrites par Carrefour Banque

- dont obligations subordonnées : 64 780 k€ comprenant une dépréciation s'élevant à 25 620 k€

- dont obligations parts cédantes : 210 680 k€

- dont créances rattachées: 42k€

\* Obligations de la titrisation espagnole SFC: 470 000 k€

- dont créances rattachées: 16 k€

(en milliers d'euros)

NOTE 6. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	31/12/2018	31/12/2017
CERTIFICATS DE DEPOT	794 000	416 000
AUTRES TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	535 000	600 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRE	1 700 787	1 800 801
<b>TOTAL</b>	<b>3 029 787</b>	<b>2 815 801</b>
dont dettes rattachées	787	801
dont opérations réalisées avec les entreprises liées	-	-

(en milliers d'euros)

NOTE 7. ECHEANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	31/12/2018				TOTAL
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 5 ANS	+ DE 5 ANS	
CERTIFICATS DE DEPOT	794 000	-	-	-	794 000
AUTRES TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	270 000	230 000	35 000	-	535 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRE	787	300 000	1 400 000	-	1 700 787
<b>TOTAL</b>	<b>1 064 787</b>	<b>530 000</b>	<b>1 435 000</b>	<b>-</b>	<b>3 029 787</b>

(en milliers d'euros)

NOTE 8. TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES	31/12/2018			31/12/2017		
	VALEUR COMPT. BRUTE	DEPRECIATIONS	VALEUR COMPT. NETTE	VALEUR COMPT. BRUTE	DEPRECIATIONS	VALEUR COMPT. NETTE
<b>FILIALES ET TITRES DE PARTICIPATION NON COTES</b>						
FIMASER S.A.	20 700	-	20 700	20 700	-	20 700
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, E.F.C. S.A.	1 663	-	1 663	1 663	-	1 663
LA FINANCIERE PASS SAS	8 426	5 895	2 531	8 426	5 895	2 531
GIE CHAMNORD	324	-	324	324	-	324
<b>TOTAL</b>	<b>31 113</b>	<b>5 895</b>	<b>25 218</b>	<b>31 113</b>	<b>5 895</b>	<b>25 218</b>

FIMASER S.A. Avenue des Olympiades 20, 1140 BRUXELLES au capital de 8 655 202 €.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 99,98%

Chiffre d'affaires exercice 2018 : 22 321 K€ en diminution de 4,6% par rapport à 2017

Résultat après impôt 2018 : 5 205 K€ en augmentation de 31,8% par rapport à 2017

Réserves, report à nouveau et prime d'émission avant affectation du résultat 2018 : 18 865 K€

Les comptes de Fimaser sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe CARREFOUR BANQUE.

SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, E.F.C. S.A. domiciliée Calle Juan Esplandiú n°13 28007 MADRID au capital de 18 567 438 €.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 6,797%

Chiffre d'affaires exercice 2018 : 364 148 K€ en augmentation de 6,3% par rapport à 2017

Résultat après impôt 2018 : 60 404 K€ en diminution de 47,5% par rapport à 2017

Réserves, report à nouveau et prime d'émission avant affectation du résultat 2018 : 363 955 K€.

La société LA FINANCIERE PASS SAS, domiciliée au 1, Place Copernic - 91051 EVRY Cedex, filiale au capital de 37 000 €.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 100,00%, résultat net en perte de 20 k€ sur 2018.

Le FCT Master Crédit Cards Pass domicilié 41 rue Délizy 93500 PANTIN.

La participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital pour 100,00% (représentant 300 €).

Les comptes du FCT Master Crédit Cards Pass sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe CARREFOUR BANQUE

**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**
**Notes sur le bilan**

(en milliers d'euros)

NOTE 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	31/12/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2018
<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>					
Immobilisations incorporelles	152 502	10 348	2 457	-715	159 679
Immobilisations corporelles	41 533	3 077	2 838	-46	41 726
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>194 036</b>	<b>13 424</b>	<b>5 294</b>	<b>-761</b>	<b>201 405</b>
Amortissements sur immobilisations incorporelles	32 369	8 547	1 381	0	39 535
Amortissements sur immobilisations corporelles	25 582	4 273	2 662	0	27 193
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>136 085</b>	<b>604</b>	<b>1 251</b>	<b>-761</b>	<b>134 677</b>

(en milliers d'euros)

NOTE 10. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<b>ACTIF</b>		
Débiteurs divers groupe	138 360	105 607
Autres débiteurs divers *	69 069	87 864
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>207 429</b>	<b>193 472</b>
Valeurs à l'encaissement	73 731	55 382
Charges constatées d'avance	8 530	12 017
Produits à recevoir	11 222	17 364
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>93 483</b>	<b>84 763</b>

\* dont les avances au GIE GNIFI (INCO) de 18 610 K€ sur 2006, à la SCI AMBAVILLE de 6 124 K€ sur 2013.

Ces avances correspondent à des investissements détaxés Outre Mer (dit Loi Girardin).

\*dont la dépréciation de 4 500K€ au 31/12/2018 sur les dépôts de garantie au titre du risque de défaillance des débiteurs des créances cédées au FCT.

(en milliers d'euros)

NOTE 11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs divers groupe	33 357	29 175
Impôts et taxes	2 414	3 543
Dettes sociales	21 025	22 065
Fournisseurs	1 758	2 041
Autres créditeurs divers *	43 818	30 376
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>102 374</b>	<b>87 199</b>
Charges à payer	42 756	29 341
Produits constatés d'avance	16 550	15 257
Valeurs à l'encaissement	-	-
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>59 306</b>	<b>44 598</b>

\*dont les abandons de créances des investissements détaxés au GIE GNIFI de 18 610 K€ sur 2006, et à la SCI AMBAVILLE de 4 016 K€ sur 2013.

**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**Notes sur le bilan**

NOTE 12. DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	SOLDE AU 31/12/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	SOLDE AU 31/12/2018
Dépréciations des crédits à la clientèle	288 471	35 789	78 347	-	245 913
<b>TOTAL</b>	<b>288 471</b>	<b>35 789</b>	<b>78 347</b>	<b>-</b>	<b>245 913</b>
<b>PROVISIONS</b>					
Provisions pour retraites	24 300	1 717	1 707	-	24 310
Autres provisions*	3 991	17 089	3 327	-	17 753
<b>TOTAL</b>	<b>28 291</b>	<b>18 806</b>	<b>5 034</b>	<b>-</b>	<b>42 063</b>
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
Amortissements dérogatoires	46	-	19	-	27
Provision réserve spéciale de participation	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>27</b>

\*dont une provision pour restructuration de la succursale Carrefour Banca de 14 502KE

NOTE 13. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	SOLDE AU 31/12/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE AU 31/12/2018
PROVISIONS DES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES	3 735	-	-	3 735

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	SOLDE AU 31/12/2017	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE AU 31/12/2018
CAPITAL : 6 614 184 actions	101 347	-	-	101 347
<b>RESERVES ET REPORT A NOUVEAU</b>				
Prime d'émission	207 110	-	-	207 110
Bons de souscription d'actions	-	-	-	-
Réserves légales	10 135	-	-	10 135
Réserves statutaires	-	-	-	-
Autres réserves	140 236	-	-	140 236
Report à nouveau	140 061	45 017	-	185 078
<b>TOTAL RESERVES ET REPORT A NOUVEAU</b>	<b>497 542</b>	<b>45 017</b>	<b>-</b>	<b>542 559</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>598 889</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>643 906</b>

**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**Notes sur le hors-bilan**

NOTE 15. CRÉDITS CONFIRMÉS, CAUTIONS, AVALS ET AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS OU DONNÉS	31/12/2018	31/12/2017
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>3 659 081</b>	<b>3 843 489</b>
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	2 198 584	2 258 088
Engagements sur instruments de taux d'intérêt (Swaps)	984 000	1 111 000
Caution, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle	6 497	6 401
- dont garanties financières	6 497	6 401
Engagement sur titres	470 000	470 000
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>4 172 572</b>	<b>5 039 783</b>
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	2 044 996	1 526 657
Engagements de financement reçus de la clientèle financière	0	510 000
Engagements sur instruments financiers à terme	2 106 300	2 981 850
Caution, avals, autres garanties reçus d'établissement de crédit	21 276	21 276

NOTE 16. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	31/12/2018				31/12/2017			
	Micro-couverture	Position ouverte Isolée	Total	Juste valeur	Micro-couverture	Position ouverte Isolée	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes de gré à gré</b>								
Swaps de taux d'intérêt	1 062 300	2 028 000	3 090 300	-4 112	1 083 850	2 392 000	3 475 850	-3 587
Swaps financiers de devises	-	-	-	-	-	617 000	617 000	158
Caps	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 062 300</b>	<b>2 028 000</b>	<b>3 090 300</b>	<b>-4 112</b>	<b>1 083 850</b>	<b>3 009 000</b>	<b>4 092 850</b>	<b>-3 431</b>

Durée résiduelle	31/12/2018			Total
	≤ 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	
ventilation du nominal des contrats	64 500	888 000	109 800	1 062 300
ventilation de la juste valeur	-396	-3 222	-494	-4 112

**Notes sur le compte de résultat**

NOTE 17. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	31/12/2018		31/12/2017	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 454	15 949	10 605	16 916
Sur opérations avec la clientèle *	113 066	2 431	123 646	5 959
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 989	7 657	7 193	10 202
<b>TOTAL</b>	<b>131 509</b>	<b>26 037</b>	<b>141 444</b>	<b>33 077</b>

\* parties liées (produits) 237

637

NOTE 18. COMMISSIONS	31/12/2018		31/12/2017	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Commissions sur opérations sur titres	11 746	-	12 150	-
Commissions sur moyens de paiement	60 255	8 663	57 555	8 573
<b>TOTAL</b>	<b>72 001</b>	<b>8 663</b>	<b>69 705</b>	<b>8 573</b>

NOTE 19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	31/12/2018		31/12/2017	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	7 802	13 111	8 048	9 025
Charges refacturées à des sociétés du groupe	-	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaires *	74 002	205	83 427	217
<b>TOTAL</b>	<b>81 804</b>	<b>13 316</b>	<b>91 475</b>	<b>9 241</b>

\* parties liées (produits) 68 162

71 028

**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**
**Notes sur le compte de résultat**

(en milliers d'euros)

NOTE 20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	51 068	52 429
Charges sociales et fiscales	30 517	31 392
Intéressement et participation	4 907	2 478
<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>86 493</b>	<b>86 299</b>
dont Charges de retraites	4 109	5 590
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>103 583</b>	<b>103 995</b>
<b>TOTAL CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>190 076</b>	<b>190 295</b>

(en milliers d'euros)

NOTE 21. COUT DU RISQUE	31/12/2018	31/12/2017
Net dotations / reprises dépréciations	17 445	10 545
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-103 308	-100 351
<b>TOTAL</b>	<b>-85 863</b>	<b>-89 806</b>

(en milliers d'euros)

NOTE 22. GAINS OU PERTES SUR DES OPERATIONS DE PORTEFEUILLE	31/12/2018		31/12/2017	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>				
- Sur instruments financiers	3 794	-	2 802	-
- Gain ou perte de change	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 794</b>	<b>-</b>	<b>2 802</b>	<b>-</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT - ASSIMILES</b>				
- Dépréciation titres de placement	-	1 099	-	-
- Plus ou moins values sur cessions de placement	788	-	-	-
- Charges sur titres de placement	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>788</b>	<b>1 099</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(en milliers d'euros)

NOTE 23. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	31/12/2018		31/12/2017	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
<b>SOLDE SUR CESSIONS ACTIFS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS</b>				
- Sur actifs immobilisés	49	2 128	-	6 773
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>2 128</b>	<b>-</b>	<b>6 773</b>

**Autres informations**

(en milliers d'euros)

NOTE 24. DIRIGEANTS	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations allouées aux organes d'Administration et de Direction	1 463	1 586

(en nombre)

NOTE 25. EFFECTIFS	31/12/2018	31/12/2017
Effectif moyen de l'exercice dont :	1 535	1 625
Employés	1 160	1 210
Cadres	375	415

**NOTE 26. IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES**

La société CARREFOUR BANQUE est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe CARREFOUR S.A. (détenion 60,00%) ayant son siège 93, Avenue de Paris - 91300 Massy et par mise en équivalence dans ceux de BNP PARIBAS SA ayant son siège 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, au travers de sa filiale BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE S.A. (détenion 40,00%) ayant son siège 1 boulevard Haussmann - 75009 Paris.